

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-51

Séance du 20 Février 2023

Date de convocation :
15 février 2023

Membres en exercice : 10
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Exprimés : 9
Votes Pour : 9
Vote Contre : 0

Le 20 février 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX
Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Absent : Mr Maison

Lucile Benesteau a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de reconstruction du sanitaire du Foirail

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de reconstruire le sanitaire du Foirail.

Pour les travaux de reconstruction du sanitaire du Foirail, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
HT	48 906 €	DETR	19 562 € 40%
TTC	58 687 €	Département	6 250 € 13%
		Total subvention	25 812 € 53%
		Commune HT	23 094 €
		Commune TTC	32 875 €

Date prévue des travaux : Juillet 2023

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX